

1



À VOTRE SERVICE

Qui sommes-nous ?	2
Nos sites de production	3
Vos projets collectifs et tertiaires	4

Vos projets domestiques résidentiels	5
La formation Chappée	6
Nos services	7

La garantie mise en service constructeur	8
La sérénité d'une prestation constructeur de qualité.....	9
Informations pratiques	10

1 À VOTRE SERVICE

2



CHAUDIÈRE MURALE

Guide de choix.....	14
La gamme Luna Platinum + HTE	16
Accessoires de régulation Luna Platinum + HTE	24
La gamme Initia + HTE	26
Accessoires de régulation Initia + HTE	36
La gamme Solucea HTE	38

Accessoires de régulation Solucea HTE	42
Accessoires d'installation Solucea HTE / Luna Platinum + HTE / Initia + HTE	44
Guide solutions de remplacement	46
Accessoires modules partage / raccordement Luna Platinum + HTE / Initia + HTE	54

Accessoires fumisterie	55
Préparateur pour eau chaude sanitaire	60
La gamme Luna ST Blue	62
La gamme Luna ST +	64
Accessoires Luna ST Blue / Luna ST +	70

2 CHAUDIÈRE MURALE

3



RADIATEUR

Guide de choix	74
Radiateurs Fonte	
Gamme Floréal.....	76
Gamme Savane	78
Gamme Dune.....	84

Radiateurs Panneau acier	
Gamme Samba Pure vertical.....	88
Gamme Samba Pure	96
Gamme Samba Progress.....	100
Gamme Samba Maternelles	108
Gamme Samba	112
Accessoires	127

Radiateurs Acier tubulaire	
Gamme Anthéa	132
Radiateurs Sèche-serviettes	
Gamme Soline	135
Gamme Maéline 2 Central.....	136
Gamme Maéline 2	137

3 RADIATEUR

4



CHAUDIÈRE SOL GAZ

Guide de choix	140
Odia HTE	142

Odia Solar HTE.....	146
Klista + HTE	156

Accessoires	164
Règles d'implantation.....	166

4 CHAUDIÈRE SOL GAZ

5



CHAUDIÈRE SOL FIOUL

Guide de choix	172
Bora Nova HTE.....	174
Bora EVO HTE	192
Sempra Nova HTE.....	204

Sempra Nova <i>i</i>	216
Sempra Nova <i>n</i>	226
Mutine <i>n</i>	234

Préparateurs PIM Be.....	238
Modules hydrauliques ErP	240
Brûleurs	242

5 CHAUDIÈRE SOL FIOUL

6



POMPE À CHALEUR

Guide de choix chauffe-eau thermodynamique	248
Td "VMC"	250
Td Split	254
Td Split Mural	258
Td	262
Td Eco	266

Guide de choix pompes à chaleur	270
Eria	274
Eria Fit-in	280
Eria-N Duo-E	284
Eria-N Duo-H	288
Caelia	292
Sempra Nova Hybride	300

Accessoires	359
Pack GRS	361
Guide de préconisation en eau chaude collective	362

6 POMPE À CHALEUR

7



SOLAIRE

Solaire PV	312
Capteurs photovoltaïque	313
Guide de choix solaire domestique	314
Odia solar HTE	316
Solar WSi / WSe	320
Solar WH	328
Capteurs Solaire	332

Guide de choix solaire collectif	340
Gamme ballon TDE	344
Gamme ballon TSE	345
Gamme ballon TR	349
Gamme ballon BRPE	352
Gamme ballon BRP	353
Guide de sélection des régulations	354
Stations solaires	355

Accessoires	359
Pack GRS	361
Guide de préconisation en eau chaude collective	362

7 SOLAIRE

8



MGP

Guide de choix	372
Applications hydrauliques	374
WGB H	386
Moorea H HTE 50 - 110 kW	394

Moorea H HTE 125 - 300 kW	400
Moorea H HTE 400 - 610 kW	404
Initia + HTE	418
Power HTE Evolution	426

Arizona Progress HTE.....	436
NXR 3 Progress	442
Arizona Evolution 1 et 2 C.....	446
Tableaux de commandes	450

8 MGP

9



ECS

Guide de choix	454
Préparateurs indépendants	456
ECS Collective.....	461
Gamme ballon TSE.....	463

Gamme ballon LSR	465
Gamme Friwa.....	469
Gamme ballon BRP	472
Préparateurs ECS indépendants	473

Caelia C.....	474
Solution ECS	478

9 ECS

10



RÉGULATION

Guide de choix	490
Thermostat d'ambiance connecté filaire : eMO Life.....	492

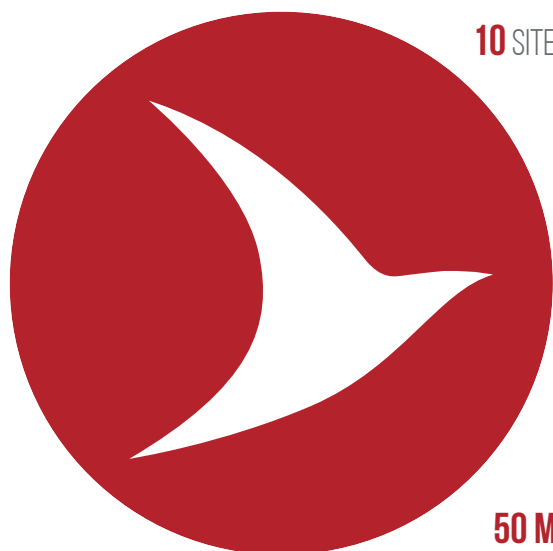
Régulations et sondes d'ambiance multisystème	494
Régulations et sondes d'ambiance	500

Thermostats d'ambiance	502
Sondes d'ambiance	504

10 RÉGULATION

QUI SOMMES-NOUS ?

CHAPPÉE, UNE MARQUE DU GROUPE BDR THERMEA



10 SITES DE PRODUCTION DANS LE MONDE

LE **4^{ÈME}** FABRICANT MONDIAL

1,7 MILLIARD € DE CHIFFRE D'AFFAIRES

1 500 COLLABORATEURS EN FRANCE

50 MILLIONS € INVESTIS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

LE CONFORT DE VOTRE HABITAT, NOTRE MISSION

L'offre Chappée couvre les besoins pour les installations collectives et tertiaires, en remplacement de chaudières jusqu'aux solutions globales dans le neuf ou la rénovation.

Chaudières, régulations, équipements solaires, énergies renouvelables ou radiateurs, quel que soit votre besoin d'installation, Chappée vous propose une solution innovante, intuitive et responsable.



Chappée dispose de 5 sites de production en Europe. Ces sites sont dédiés à la fabrication des produits Chappée. Tous ces produits sont ainsi développés autant pour le domestique que pour le collectif et tertiaire.



1 BASSANO



Le centre d'excellence des chaudières murales du groupe BDR Thermea se situe à Bassano del Grappa (Italie). L'usine concentre sa production dans le secteur du chauffage depuis la fin des années 70 et particulièrement dans la conception et la fabrication de chaudières et des systèmes de chauffage à haute technologie.

- Capacité de production de 4 000 chaudières par jour.
- Capacité annuelle de 750 000 pièces.
- Certifié ISO 9001 et 14001.

2 MERTZWILLER



Le centre de production des chaudières au sol en fonte, des préparateurs d'eau chaude sanitaire et des régulations, est situé à Mertzwiller (67 - Alsace).

- Près de 120 000 chaudières au sol et ballons d'eau chaude sanitaire produits par an.
- Certifié ISO 9001 et 14001.

3 LA CHARTRE SUR LE LOIR



Le centre d'excellence de la fabrication française de radiateurs panneaux acier du groupe BDR Thermea est situé à La Chartre sur le Loir (72 - Sarthe).

- Près de 450 000 unités produites par an.
- Certifié ISO 9001 et 14001.

4 RASTEDE



Le site de production Brötje, situé à Rastede, près de Brême (Allemagne), spécialiste de la condensation, conçoit, fabrique et distribue, depuis plus de 90 ans, des solutions de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. L'appartenance au groupe BDR Thermea, depuis 2009 permet d'avoir une puissance de recherche et de développement afin de répondre aux exigences de chaque marché tout en bénéficiant d'expériences au niveau européen.

5 BARCELONE



Le centre de production des panneaux solaires du groupe BDR Thermea se situe à Castellbisbal (Espagne). Avec son propre département de recherche et développement, et son usine fabriquant des produits de haute qualité, avec des matériaux très solides mais aussi ultra-légers, il intègre les dernières technologies utilisées dans ce secteur.

- Près de 30 000 m² de capteurs solaires produits par an.
- Certifié ISO 9001.

VOS PROJETS COLLECTIFS ET TERTIAIRES

VOUS ÊTES :

- ☒ Maîtres d'ouvrages
- ☒ Bureaux d'études
- ☒ Exploitants
- ☒ Entreprises générales



DIRECTEUR DE LA PRESCRIPTION NATIONALE

Frédéric MASSIP

157 avenue Charles Floquet
93158 Le Blanc Mesnil Cedex
Tél : 06 42 98 44 12

ASSISTANTE COMMERCIALE

Stéphanie JUVENAL

Tél : 03 90 55 29 12
stephanie.juvenal@lehubchdd.com



LA CELLULE PRÉCONISATION : POUR VOUS AIDER DANS VOS ÉTUDES COLLECTIVES ET TERTIAIRES

Contactez nos experts pour vous conseiller sur la solution la mieux adaptée afin que nous réalisons ensemble vos futurs projets.

VOS NUMÉROS

- 📞 01 45 91 32 08 : Fabian BURKHART
- 📞 01 45 91 32 63 : Alexis KHALFA
- 📠 01 45 91 59 42
- @ preconisation@chappee.com

VOS PROJETS DOMESTIQUES RÉSIDENTIELS

VOUS ÊTES :

- ☒ Installateurs
- ☒ Distributeurs

DIRECTION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE / NORD

157 avenue Charles Floquet
93158 Le Blanc Mesnil Cedex
Tél : 01 45 91 32 26 - Fax : 01 45 91 32 27

DIRECTION RÉGIONALE EST

Parc Saint Jacques 1
2 bis rue Blaise Pascal - 54320 Maxeville
Tél : 03 83 96 66 50 - Fax : 03 83 96 84 50

DIRECTION RÉGIONALE OUEST / NORMANDIE

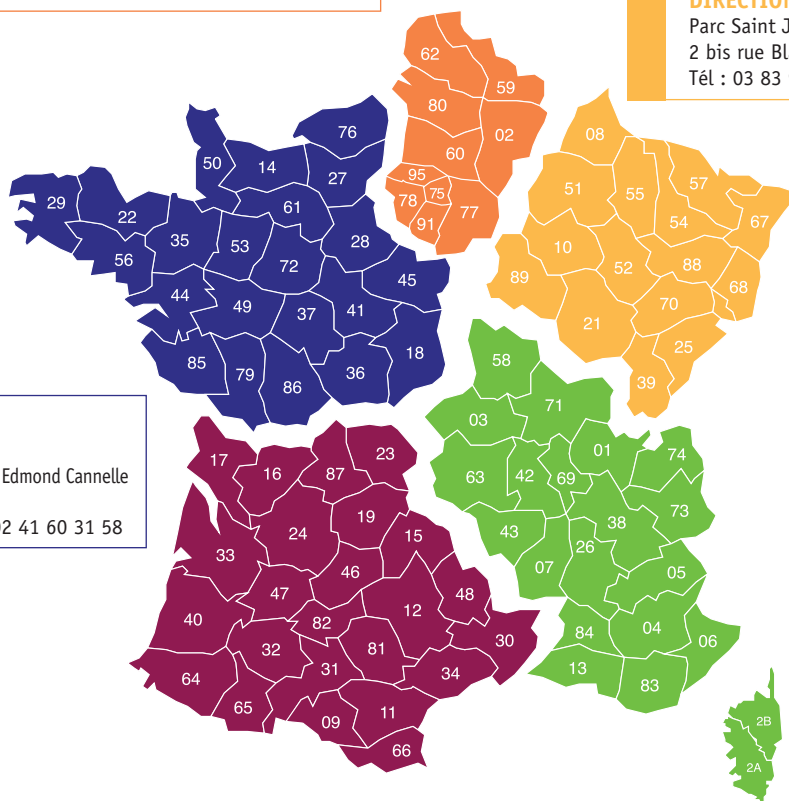
ZI du Moulin de Marcille - 19, rue Edmond Cannelle
49130 Les Ponts de Cè
Tél : 02 41 34 77 44 - Fax : 02 41 60 31 58

DIRECTION RÉGIONALE SUD-OUEST

Domaine de Pelus - Immeuble du Lac
5 avenue de Pythagore - 33700 Mérignac
Tél : 05 56 11 28 00 - Fax : 05 56 11 28 01

DIRECTION RÉGIONALE SUD-EST

Parc AKTILAND Bâtiment C3
1 Rue de Lombardie - 69800 Saint Priest
Tél : 04 37 37 82 50 - Fax : 04 37 37 82 59



LE SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE CONSTRUCTEUR

5 cellules composées d'une équipe de 50 professionnels et experts

Cellule soutien
Technique
Constructeur



Plateforme
téléphonique
pour réponse
technique

Cellule
Terrain
Constructeur



Equipe
d'Attachés
Techniques
Régionaux
(ATR)

Cellule
M.E.S.
Constructeur



Mise en
Service

Cellule
Garantie
Constructeur



Gestion
Garantie

Cellule
PDR
Constructeur



Gestion Pièces
Détachées

ATC
ASSISTANCE TECHNIQUE
CONSTRUCTEUR

CHAPPEE

LA FORMATION CHAPPÉE

LA FORMATION CHAPPÉE, GÉNÉRATRICE D'EFFICACITÉ

LES CENTRES DE FORMATION CHAPPÉE

Sont reconnus et enregistrés auprès de la Préfecture de la région sous le n° 11750002293.



L'organisme de formation Chappée est un organisme labellisé « Parcours Formation Durable ». Cette certification porte sur les formateurs, la pédagogie et la qualité des formations. Elle est reconnue par le CNEFOP (Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle).

1 Paris

Centre de formation International
157, avenue Charles Floquet - 93158 Le Blanc Mesnil Cedex
ihamaide@chappee.com
Tél. 01 45 91 58 86

2 Angers

Centre de formation Régional
17, rue Edmond Cannelle
ZAC du Moulin Marcille
49130 Les Ponts de Cé
danielle.reeb@bdrthermea.fr
Tél. 03 90 55 31 53

3 Bordeaux

Centre de formation Régional
Domaine de Pelus
5, avenue Pythagore - 33700 Mérignac
danielle.reeb@bdrthermea.fr
Tél. 03 90 55 31 53

4 Lyon

Centre de formation Régional
1, rue de Lombardie - 69800 Saint-Priest
ihamaide@chappee.com
Tél. 01 45 91 58 86

5 Nancy

Centre de formation Régional
Parc St Jacques 1-2 bis rue Blaise Pascal - 54320 Maxéville
malou.martz@bdrthermea.fr
Tél. 03 90 55 31 50

6 Nîmes

Centre de formation Régional
168, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
ihamaide@chappee.com
Tél. 01 45 91 58 86



DÉMARCHE À SUIVRE POUR EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION AUPRÈS DE VOTRE OPCA :

Sélectionnez le(s) stage(s) en adéquation avec vos besoins et priorités.

Envoyez le bulletin d'inscription accompagné du règlement au Service Formation Chappée, quatre semaines avant la date retenue. En retour, le service Formation Chappée vous transmettra une confirmation d'inscription accompagnée de la convention et du programme de formation.

Contactez votre OPCA afin d'obtenir votre formulaire de demande de prise en charge.

Complétez et transmettez votre formulaire de prise en charge accompagné de la convention et du programme de formation à votre OPCA. En retour, votre OPCA vous transmettra une notification de sa décision (accord ou refus).

Participez à la session de formation dans le centre de formation Chappée concerné.

A l'issue de la formation, le Service Formation Chappée vous transmettra les documents de fin de stage (feuille d'émargement, attestation de fin de stage).

Envoyez les documents de fin de stage à votre OPCA.

DÉROULEMENT DES STAGES

Les horaires des stages sont les suivants : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Le coût du stage comprend les frais pédagogiques et le(s) déjeuner(s) pris en commun.

Les frais d'approche sont pris en compte par les participants.

Tous les renseignements pratiques nécessaires au bon déroulement de votre séjour vous sont soigneusement confirmés quelques jours avant votre stage.

FORMULAIRE
D'INSCRIPTION SUR
CHAPPEE.COM

POUR CONNAÎTRE
L'ENSEMBLE DE
NOS FORMATIONS
ET LES DATES
ASSOCIÉES,
CONNECTEZ-VOUS À
VOTRE COMPTE SUR
CHAPPEE.COM



NOS SERVICES

HOTLINE TECHNIQUE

Besoin d'un conseil technique, un appel à la plateforme téléphonique vous suffira !
Un technicien sédentaire constructeur est à votre écoute à tout moment pour vous apporter une réponse.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Hotline ☎ 0825 95 01 01 (0,15 €/mn)
PAC ☎ 0825 95 03 03 (0,15 €/mn)
Brötje ☎ 0825 95 05 05 (0,15 €/mn)
@ assistancetechnique@chappee.com



ADMINISTRATION DES VENTES (ADV)

Pour passer vos commandes de produits finis ou connaître les détails de vos commandes.

Du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00

@ commandes-adv@chappee.com
@ litiges-adv@chappee.com

Grand Nord-Est ☎ 01 45 91 59 62	Grand Ouest ☎ 01 45 91 57 13
☎ 01 45 91 57 42	☎ 01 45 91 57 68
☎ 01 45 91 56 37	Administratif ☎ 01 45 91 57 55
IDF ☎ 01 45 91 57 64	☎ 01 45 91 57 43

VOTRE NOUVEAU SERVICE GARANTIE

Désormais vous pouvez échanger vos pièces détachées en quelques clics sur pieces.chappee.com.
Grâce au nouveau module web, vous pourrez commander la bonne pièce de manière simple, rapide et optimisée.
Et recevez votre commande envoyée **gratuitement sous 24h** (si passée avant 12h).

**NOUVEAUTÉ
2018**

PIÈCES DE RECHANGE

Vous cherchez une pièce de rechange, vous trouverez sa référence, sa disponibilité, son prix. Vous pourrez passer votre commande directement sur pieces.chappee.com pour une livraison en 48h maximum (selon disponibilités).



SAV.CHAPPEE.COM

Un nouveau site est disponible pour vous aider au quotidien dans : mise en service, entretien, dépannage, notices d'installation

**NOUVEAUTÉ
2018**



SERVICE CONSOMMATEURS

Cette plateforme téléphonique répond à toutes les demandes de vos clients particuliers.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

CHAPPEE
SERVICE CONSOMMATEURS

0 825 950 909 Service 0,15 € / min
+ prix appel

LA GARANTIE D'UNE MISE EN SERVICE CONSTRUCTEUR

UN NUMÉRO UNIQUE

0 825 81 33 96* (0,15 €/min)

ou par mail : demandesmes@chappee.com

* Horaires du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Le vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

CHAPPÉE VOUS ACCOMPAGNE POUR LA MISE EN SERVICE

En achetant cette prestation, nous contactons directement, à votre place, une de nos stations techniques formées et qualifiées qui sera missionnée.

NOS 2 NIVEAUX D'ACCOMPAGNEMENT CONSTRUCTEUR

NIVEAU 1

LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

OFFERT pendant les 3 premiers mois suivant la date de l'installation (facture acquittée faisant foi)
2 ans de garantie Pièces.

Le contrôle de bon fonctionnement s'applique uniquement aux chaudières sol à condensation (<45 kW) et aux chaudières murales basse température ou condensation (<45 kW), déjà installées et en fonctionnement.

A noter : à partir du 1^{er} jour du 4^{ème} mois, la prestation devient payante.

NIVEAU 2

LA MISE EN SERVICE

PAYANTE

2 ans de garantie Pièces

Avantage : 1 an main d'œuvre Constructeur.

En achetant cette prestation (option tous produits), Chappée S.A.S s'engage à effectuer la mise en service de votre chaudière et les éventuels dépannages durant la 1^{ère} année suivant la date de l'installation, en partenariat avec son réseau de stations techniques qualifiées, gage d'une prestation Constructeur de qualité.

Attention, la mise en service pour les pompes à chaleur doit être réalisée par une entreprise détenant une attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie 1.

BARÈME DES PRESTATIONS 2018

Mise en service réalisée par nos stations techniques qualifiées = 1 an de main d'œuvre Constructeur selon le barème ci-dessous :

TYPE DE MISE EN SERVICE	RÉFÉRENCE	PRIX € HT (PAR UNITÉ)
CHAUDIÈRES		
Chaudière murale BT ou HTE < 45 kW	C000MES50	80
Chaudière sol (Gaz ou Fioul) < 45 kW	C000MES52	180
Chaudière HP (murale ou Sol) de 45 kW à 110 kW	C000MES61	200
la chaudière supplémentaire	C000MES62	150
Chaudière HP > 110 kW	C000MES63	350
la chaudière supplémentaire	C000MES64	200
Chaudière + régulation + brûleur RAG	C000MES65	400
la chaudière supplémentaire	C000MES66	250
Chaudière + régulation + brûleur non RAG	C000MES67	350
la chaudière supplémentaire	C000MES68	250
Module Partage	C000MES51	50
SOLAIRE		
Chaudière Odia Solar HTE ou chaudière gaz avec CESI	C000MES54	250
De 2 à 5		230
De 6 à 10		200
11 et plus		180
CESI - solaire individuel	C000MES55	200
De 2 à 5		180
De 6 à 10		150
11 et plus		130
SSC - solaire collectif	C000MES60	450
POMPE À CHALEUR / CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE Td		
Pompe à chaleur	C000MES56	450
De 2 à 5		400
De 6 à 10		330
11 et plus		290
Chauffe-eau thermodynamique Td ou Td VMC	C000MES57	150
De 2 à 5		140
6 et plus		130
Chauffe-eau thermodynamique Td avec chaudière gaz	C000MES58	180
De 2 à 5		160
6 et plus		150
Chauffe-eau thermodynamique Td avec chaudière fioul	C000MES59	280
De 2 à 5		260
6 et plus		250
Chauffe-eau thermodynamique Td Split	C000MES77	275
Hybride gaz	C000MES78	530
Hybride fioul	C000MES79	630
BRÛLEUR GAZ		
Brûleur GS 1210 à GS 2810 - RAG et SG 20-28	C000MES69	300
Brûleur SG II 45 à SG II 210 2A - RAG LX	C000MES70	380
BRÛLEUR FIOUL		
Brûleur MS	C000MES71	250
Brûleur SF II 20 à 210 2A - RAG LX	C000MES72	400
RÉGULATION		
Régulation HP	C000MES73	150
Thermostat connecté "eMO Life"	C000MES73	150
TYPE	RÉFÉRENCE	PRIX € HT (PAR UNITÉ)
ASSISTANCE TECHNIQUE		
Contre-visite suite non-réalisation mise en service	C000CV074	300
Forfait Assistance Technique 1/2 journée	C000DEP75	400
Forfait Assistance Technique 1 journée	C000DEP76	600

INFORMATIONS PRATIQUES

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Sans conditions de ressources, ce nouveau **Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)** permet de bénéficier d'un taux unique de réduction de 30% pour tous travaux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2018, sans obligation de réaliser un bouquet de travaux.

Les bénéficiaires

Les personnes physiques (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit), fiscalement domiciliées en France, ayant effectué des dépenses afférentes à leur résidence principale.

Le montant des dépenses est plafonné à :

- 8 000 euros pour une personne seule
- 16 000 euros pour un couple soumis à une imposition commune (majoré de 400 euros par personne à charge)



Logement concerné

Le logement doit remplir les 2 conditions suivantes :

- il constitue votre habitation principale (appartement ou maison)
- et est achevé depuis plus de 2 ans.

ATTENTION

Vous devez impérativement faire réaliser les travaux par une entreprise ayant la mention RGE.

Pour obtenir le CITE, la facture d'installation doit impérativement préciser la qualification qui permet à l'installateur d'être reconnu RGE + son numéro de certification (ex : QualiPAC - Certification n° xxxxx).

PRODUIT	CRÉDIT D'IMPÔT*
Basse température	NON
Condensation	30%
Fioul condensation	15% ⁽¹⁾
Pompe à chaleur	30%
Solaire	30%
Chauffe-eau thermodynamique	30%

Pour plus d'informations sur les aides financières et la Loi de Finances 2018, contactez Impôts Services au

0810 140 240

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

* Sous réserve de la Loi de Finances 2018 et de la parution des décrets d'application. Informations non contractuelles, résumées et données à titre indicatif. Une étude exhaustive et approfondie de la législation est indispensable avant tout engagement auprès de la clientèle.

(1) Rendement saisonnier EtaS (813/2013) ≥ à 91% (rendement sans régulation). Dispositif valable uniquement du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Pour les équipements de chauffage, le crédit d'impôt est calculé uniquement sur le montant du matériel.

Le crédit d'impôt s'applique sur des montants TTC, hors main d'œuvre et hors accessoires.

LA TVA À 5,5%

Le taux de TVA à 5,5% s'applique sur l'ensemble des produits éligibles au CITE 2017 (pour les nouveaux produits, ils sont à 5,5% s'ils répondent aux critères d'exigences du CITE 2017, exemple Etas 90% sur du fioul).

CUMUL POSSIBLE DU CITE AVEC D'AUTRES AIDES

Le crédit d'impôts est cumulable :

- CEE : certificat d'économie d'énergie
- avec Eco-prêt à taux zéro, depuis le 1^{er} mars 2016
- avec les aides de l'Anah, des collectivités territoriales et des fournisseurs d'énergies

ERP - ENERGY RELATED PRODUCTS

Depuis le 26 septembre 2015, la directive ErP s'applique aux équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. L'étiquetage énergétique est applicable sur les produits de puissance inférieure à 70 kW.

UNE OPPORTUNITÉ PLUS QU'UNE CONTRAINTE

Depuis le 26 septembre 2015, la directive ErP, s'applique aux équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Qu'est ce que la directive ErP ?

Visant à améliorer l'efficacité énergétique des produits et à protéger l'environnement, la directive ErP est une réglementation européenne (Energy Related Products - référence 2009/125/CE) qui s'applique aux produits ayant un impact sur la consommation d'énergie. Cette directive s'articule autour de 2 axes complémentaires dont voici le détail.

1. LA DIRECTIVE ECODESIGN (ou Écoconception) vise à améliorer la performance énergétique en définissant pour chaque catégorie de produits des critères minimaux de rendement énergétique et des seuils limites d'émissions polluantes ou sonores. L'objectif étant d'éliminer du marché les produits les moins performants.

2. LA DIRECTIVE ENERGY LABELLING (ou Étiquetage) vise à normaliser et rend obligatoire l'apposition d'une étiquette énergie présentant les caractéristiques de l'équipement.

Pour le chauffage, la classe d'efficacité énergétique se situe sur une échelle allant de A+++ à G.

Pour l'eau chaude sanitaire l'échelle est de A à G.

Depuis le 26 septembre 2015, l'étiquette énergétique doit être mentionnée sur toute communication commerciale ou technique relative aux produits dans le but d'informer le consommateur et lui faciliter la comparaison entre les gammes des différents fabricants pour inciter à choisir les solutions les plus performantes.

Un outil de téléchargement des Données ERP de vos produits est à votre disposition sur **chappee.com** rubrique Nos Services / Infos pratiques. Cet outil est capable de vous calculer les résultats packages de vos combinaisons de solutions.

